



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Aux citoyens des municipalités constituantes de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé.

Avis est par la présente donné par le soussigné, greffier-trésorier de la MRC de La Côte-de-Gaspé, que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil de la MRC lors de sa réunion régulière du 12 octobre 2022, à savoir :

**RÈGLEMENT # 22-218** : Règlement décrétant l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029.

Le règlement # 22-218 a pour but la mise en œuvre par les municipalités locales.

Donné à Gaspé, ce 17<sup>e</sup> jour d'octobre 2022.



Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général et greffier-trésorier